



Logement intergénérationnel
et solidaire !

FAQ JEUNES

CONCERNANT L'INSCRIPTION :

Pourquoi habiter chez un senior ? Ce type de logement convient-il à tout le monde ?

-Pour vous permettre de bénéficier d'un logement calme et à moindre coût tandis que vous étudiez ou travaillez.

- Afin d'avoir une présence bienveillante, des conseils et une expérience enrichissante par l'apprentissage de divers savoir-être et des savoir-faire inestimables pour votre vie d'adulte.

- Pour apporter votre solidarité et votre compagnie à une personne et ainsi lutter de manière active contre l'isolement de nos aînés, problème qui touche de plus en plus de seniors au fil du temps.

-Ce type de logement ne convient pas à tout le monde. Il y a de nombreuses questions à se poser lorsque l'on souhaite se lancer dans l'expérience intergénérationnelle : Quel est mon ressenti vis-à-vis des personnes âgées ? Suis-je prêt à partager un logement avec une personne d'une génération si éloignée ? Mon mode de vie est-il compatible avec le fait de cohabiter avec un senior ? Il n'y a ni bonnes ni mauvaises réponses car tout le monde n'a pas les mêmes projets, modes de vie et les mêmes priorités. Vous pouvez vous rendre compte que ce type de cohabitation n'est pas adapté pour vous pour le moment mais il pourrait peut-être convenir dans les années à venir.

Formule conviviale ou formule solidaire, qu'est-ce qui me convient le plus ?

- La Formule conviviale : Le logement vous est apporté contre une participation financière variant selon la chambre et son emplacement. Entre 150€ et 300€/mois en général. Vous devez évidemment être solidaire, convivial, respecter les règles de vie élémentaires et rendre de petits services au senior si besoin comme vous le feriez chez vous mais vous n'êtes pas tenu de rester tous les week-ends et les vacances scolaires chez le senior.

- La Formule solidaire : Le logement est gratuit – bien que vous participiez tout de même aux frais à hauteur de 50€/mois- mais la présence demandée est plus importante. Cette formule est destinée aux jeunes disposant de peu de ressources mais dans une dynamique solidaire et aux seniors ayant besoin d'une présence plus poussée. Vous devez apporter une présence au senior deux week-ends par mois, tous les soirs en général, et la moitié des petites vacances scolaires excepté Noël. Attention cependant : même dans cette formule, vous ne vous substituez absolument pas à une auxiliaire de vie et ne devez pas effectuer son travail. Si le senior a besoin de soins spécifiques ou qu'on lui fasse la toilette, il devra être accompagné par des professionnels compétents. Le jeune est simplement une présence bienveillante et un soutien à la personne.

Puis-je m'inscrire si je suis mineur ou étranger ?

- Pour les mineurs, l'accord des parents ou des tuteurs légaux est obligatoire.
- Pour les étudiants étrangers, il suffit d'adjoindre la photocopie du passeport et du titre de séjour au dossier d'inscription. L'entretien obligatoire après la réception du dossier peut se faire par Skype.

Peut-on s'inscrire en couple ?

- Oui, un couple peut s'inscrire seulement il est assez difficile de trouver des seniors qui acceptent les couples. Il faut simplement adjoindre les documents en doublon pour chacun des partenaires lors de la préparation du dossier.

Combien de temps pour une réponse ?

- Après la réception de votre dossier COMPLET, La Logitude vous appelle dans la semaine afin de convenir d'un RDV pour procéder à un entretien obligatoire afin de pouvoir vous trouver une personne vous correspondant.
- Après ce premier RDV, les délais varient selon votre situation et les chambres disponibles. L'inscription à La Logitude donne une opportunité de trouver un colocataire adéquat, elle n'en donne pas le droit.

Puis-je poser ma candidature à n'importe quelle période de l'année ?

- Oui, à condition de rendre un dossier complet et d'être dans une dynamique conviviale et solidaire.

Quelles sont les démarches à suivre et les documents à fournir ?

1° Lire la Notice d'information. Rubrique **INFO JEUNES** dans le menu du site.

2° Télécharger puis remplir le dossier jeune à disposition dans le menu du site, section dossier jeune.
Y adjoindre :

-Photo d'identité

- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport,
- Responsabilité civile (RC, fourni avec l'assurance auto s'il y a),
- Pour les demandeurs d'emploi la photocopie de la carte de demandeur d'emploi et pour les jeunes travailleurs une photocopie du contrat de travail,
- Extrait du casier judiciaire vierge

3° Envoyer le dossier complet avec les frais de dossier de 25€ à cette adresse mail : lalogitude@gmail.com ou par courrier au **49T Rue du Portail Magnanen 84000 AVIGNON.**

Existe-t-il des aides au logement pour les étudiants et jeunes travailleurs compatibles avec ce type de logement ?

- Oui, il existe des moyens de financer un logement intergénérationnel. Vous pouvez vous rendre dans notre rubrique **Aide Jeune** qui vous présentera la FAJ, le Crous et d'autres solutions, ou bien vous rendre à la CAF pour de plus amples informations.

Quels sont les différents profils des seniors adhérents ?

- Entre 50 ans et +, plus de femmes que d'hommes. Peu de couples.
- Disposent soit d'un appartement, soit d'une maison avec ou sans jardin plus ou moins excentré du centre-ville. Chambre toujours confortable et une SDB particulière vous est parfois accordée.
- Dans une dynamique d'échange et de convivialité.

CONCERNANT LE SEJOUR :

Où sont situées les chambres proposées ? Aurais-je un accès internet ? Des sanitaires individuels ?

- Les chambres sont dans le Grand Avignon et ses environs. Nous disposons de chambre tant en centre-ville qu'à Morières-Lès-Avignon, Le Pontet, le Pont-des-deux-eaux, Vedène, Montfavet, l'Isle/Sorgues, etc.
- Vous disposez d'un accès internet dans la plupart des cas, et une SDB ainsi que des sanitaires individuels sont proposés mais ce n'est pas le cas dans toutes les maisons.

Pourrais-je recevoir des amis ? Emmener mon animal de compagnie ? Fumer ?

- Vous pouvez recevoir vos amis dans la grande majorité des cas, à condition que cela reste raisonnable et dans le respect de la personne.
- Vous pouvez prendre votre animal de compagnie avec vous si le senior l'accepte.
- Vous pouvez fumer si la personne l'accepte, en intérieur ou un extérieur selon le senior.

La personne qui m'a été présentée ne correspond pas à mes attentes, que faire ?

- Lors du premier RDV avec cette personne, l'équipe de La Logitude est présente et la visite de la chambre se fait sans engagement. Si la personne ne correspond pas à vos attentes, il suffit d'en informer l'équipe et La Logitude recherchera un colocataire correspondant davantage à vos attentes.
- Si vous changez d'avis après l'emménagement, il faut appeler la Logitude au 04.90.85.26.22. Nous vous recevons pour un entretien individuel puis commun avec votre colocataire si besoin et répondons en conséquence. Une annulation du bail reste possible.

Comment procéder en cas de litige avec son colocataire ?

- En cas de conflit persistant avec votre binôme, La Logitude peut assurer un travail de médiation. Si aucune autre solution n'est envisageable, le bail est annulé et l'équipe s'engage à reprendre ses recherches pour vous trouver un nouveau colocataire.

CONCERNANT L'ENGAGEMENT :

Dois-je être présent à la maison tous les soirs et les week-ends ?

- Le jeune s'engage à être présent un maximum de soirs mais reste libre le week-end dans le cas d'un logement contre loyer.
- Dans le cadre d'un logement contre présence, le jeune doit rester deux week-ends par mois, tous les soirs en général, et la moitié des petites vacances scolaires excepté Noël.

Suis-je obligé de prendre tous mes repas avec mon colocataire ?

- Vous organisez repas, courses et ménage avec votre colocataire dès le départ. Vous pouvez manger ensemble tous les soirs, de temps en temps seulement, ou même jamais.

Aider le senior dans les tâches quotidiennes : jusqu'à quel point ?

- Ménage, petits travaux si vous le pouvez, jardinage, courses, lecture si besoin. Ces services dépendent des besoins de la personne et du temps dont vous disposez. Attention ! Vous n'effectuez ni le travail d'une aide-ménagère ni d'un auxiliaire de vie. Ce sont simplement de petits services qui aident la personne dans son quotidien ou du ménage élémentaire car s'il est de voir devoir de vous assurer que votre chambre est propre et de laisser ce que vous utilisez derrière vous propre, le soin de la maison est du ressort de l'hôte.

Colocation formule solidaire : Quelles sont mes obligations ?

- Assurer une présence bienveillante tous les soirs, ainsi que deux week-ends par mois et la moitié des petites vacances scolaires excepté Noël.

- Rendre régulièrement le quotidien de son hôte plus aisé par différents services abordés dès le début de la colocation.
- Rendre compte à la famille du senior de la santé de celui-ci s'il n'est pas en mesure de le faire.
- L'aider à se déplacer de temps à autres si besoin.
- Faire preuve de responsabilité, de respect et de solidarité.

CONCERNANT LES TARIFS ET DUREES DE SEJOUR

Quels sont les prix moyens d'une chambre ?

- Entre 150€ et 300€/mois selon la superficie, l'emplacement, et la présence ou non d'une salle de bain privée.

Dois-je participer aux frais de la maison ?

- C'est l'hôte qui s'occupe du soin de la maison mais vous pouvez participer aux frais et faire vos propres courses si vous le désirez. Ce sont des points importants à discuter avec votre futur colocataire lors de votre premier RDV.

À combien s'élève la cotisation annuelle pour l'association ? Pourquoi la payer ?

- La cotisation annuelle versée à La Logitude est de 250€, réglable en plusieurs fois. Vous avez la possibilité de nous faire plusieurs chèques à débiter lorsque vous le souhaitez dans l'année. De plus, **si la durée de votre colocation est inférieure à un an alors vous ne paierez que les mois où vous serez resté en colocation.**
- La cotisation permet à l'association de vivre. Elle permet un salaire à l'équipe qui s'occupe de vous mettre en relation avec des colocataires potentiels, un bureau avec du matériel adapté, et bien sûr un financement pour des projets solidaires et intergénérationnels portés par La Logitude ou ses partenaires. Elle vous assure également la sécurité d'un cadre sûr qui serait impossible sans passer par une association.

Est-ce qu'il y a une durée minimale de séjour ? Peut-on reconduire ou annuler un bail ?

- Il n'y a pas de durée minimale de séjour. Une convention pour les séjours courts et dans l'urgence existe. Cependant de manière générale les séjours sont au minimum d'un mois.
- Les colocataires peuvent décider ensemble de reconduire ou annuler un bail. Il suffit d'en informer La Logitude et un RDV est pris afin de vous permettre de signer une nouvelle convention ou annuler la présente.